



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DÉCISION :

Affaire suivie par : Magali BIRAT

CULTURE PATRIMOINE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

N°D25DTCP166

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT EAC 2025-2026 AVEC L'ASSOCIATION VOUS ÊTES ICI –
PROJET « DES DRAGONS DANS LES HALLS »**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le programme des spectacles et des actions d'éducation artistique et culturelle pour l'année 2025-2026 proposé dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle ;

Considérant l'accueil du projet de création culturelle et d'action culturelle « Des dragons dans les halls » de Julien Villa par l'association Vous êtes ici, à Fumel, du 06 au 18 octobre 2025 au sein des locaux du Pavillon 108.

La proposition de résidence est faite à la compagnie La Propagande asiatique, dans le cadre du spectacle « Des Dragons dans les Halls », écrit et mis en scène par Julien Villa pour une sortie en mars 2026 ;

Considérant le projet de partenariat entre l'association Vous êtes ici et Fumel Vallée du Lot pour la mise en place du parcours EAC autour du projet « Des Dragons dans les halls », qui comprend : - des temps de médiation/création avec un groupe d'amateurs constitué – une rencontre d'auteur avec Julien Villa pour deux classes du Lycée professionnel Benoît d'Azy de Fumel – deux restitutions du travail en cours dont l'une à destination des lycéens du territoire (le 17 octobre 2025) ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir une convention de partenariat afin de définir les modalités d'organisation et de paiement des actions d'Éducation Artistique et Culturelle financés par le service Culture Patrimoine ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'approuver la convention de partenariat EAC 2025-2026 avec l'association Vous êtes ici autour du projet « DES DRAGONS DANS LES HALLS » ;

2°) – De prendre en charge une partie du coût des actions EAC liées à la résidence d'artistes et les rencontres avec des élèves du lycée professionnel Benoît d'Azy de Fumel, soit un montant de 930,00 € (dont une partie financée par la DRAC Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du CTEAC) ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget 2025 ;

AR Prefecture

047-200068930-20250923-D25DTCP166-AR

Reçu le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

4°) – De signer ou d'autoriser Madame la Vice-présidente en charge de la Culture à signer tout document se rapportant à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, 23 septembre 2025



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 26 septembre 2025
Reçu en Sous-Préfecture le : 26 septembre 2025
Publié ou Notifié le : 26 septembre 2025